

M. Malépart: Monsieur le Président, je comprends que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et les députés conservateurs veulent faire de la basse politique sur le dos des personnes à faible revenu, des personnes pauvres. Je ne m'y attendais pas, et c'est la première fois que je vois un député du Nouveau parti démocratique essayer de faire de la basse politique sur le dos des pauvres, monsieur le Président.

J'aimerais répondre au député, s'il connaît très bien son dossier, la différence entre la mesure de limitation des 6 et 5 p. 100 et la mesure du gouvernement... Je m'attendais de ce député qu'il connaîtrait bien le dossier: Premièrement, la mesure des 6 et 5 p. 100, c'était dans le but de permettre de réduire l'inflation et d'augmenter le pouvoir d'achat des gens. Deuxièmement, le gouvernement avait augmenté le crédit d'impôt pour les familles à faible revenu et c'était une mesure pour seulement deux ans.

● (1520)

Monsieur le Président, la différence avec la mesure qui est à l'étude, c'est que, contrairement à ce qui avait été fait pour les 6 et 5 p. 100, on enlève immédiatement les premiers 3 p. 100. L'ensemble des taxes instaurées sur les divers programmes vont augmenter l'inflation, soit les coûts pour les gens. Le but et le principe que les conservateurs ont mis dans les modifications des allocations familiales, c'est pour prendre l'argent des contribuables afin de réduire le déficit, et c'est faux, ils ne réduisent même pas le déficit. C'est prendre l'argent des pauvres et le donner aux riches. Et si vous vous rappelez la mesure des 6 et 5 p. 100, le crédit d'impôt était pleinement indexé, alors qu'il est désindexé partiellement, les premiers 3 p. 100 étant enlevés.

En ce qui concerne les familles à moyen et à faible revenu, les gens qui reçoivent \$26,000, à cause des modifications apportées par ce gouvernement conservateur, le montant est réduit à \$23,000. Les familles qui ont trois enfants, les familles à revenu moyen, perdront \$400 dès la première année à cause des modifications de ce gouvernement.

Et si les députés du Nouveau parti démocratique veulent faire de la «politicaillerie» sur le dos des pauvres, c'est leur affaire, mais moi, je n'en fais pas.

[Traduction]

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je voudrais poser au député une question concernant les taxes. Il est certainement au courant de l'étude que l'Organisation nationale anti-pauvreté a publiée aujourd'hui et qui révèle que la hausse de la taxe de vente fédérale aura deux fois plus de conséquences pour les familles pauvres que pour les familles aisées. A cela s'ajoute la réduction des allocations familiales. Qu'en pense le député? Qu'a fait le gouvernement libéral à cet égard lorsqu'il était au pouvoir?

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): Je donne la parole à l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), très rapidement.

M. Malépart: Monsieur le Président, la question de ma collègue est beaucoup plus intelligente que celle du député qui l'a précédée...

Taxe d'accise—Loi

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Je regrette, mais la période des questions et commentaires est maintenant écoulée.

Je donne maintenant la parole à l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) sur un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je veux revenir sur une opinion qui a été émise par la Présidence hier concernant, justement, cette période de dix minutes qui suit les discours. Et je voudrais demander à la Présidence si, justement, dans le cas qu'on vient de voir, celui où l'honorable députée a posé une question, d'ailleurs c'était une question très bien posée et qui demandait, nécessairement, une réponse... Je ne pense pas qu'on ait permis ou donné le temps au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) de répondre à la question.

Alors, je demanderais à la Présidence si, dorénavant, elle ne pourrait pas, lorsqu'il y a un temps limite d'une minute ou peut-être de deux minutes, laisser savoir à la Chambre qu'il ne reste que deux minutes dans la période des dix minutes afin qu'on puisse partager le temps également pour la question et la réponse.

Le président suppléant (M. Charest): Je dirais à l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) que j'étais absent hier, alors je ne suis malheureusement pas au courant de ce qui a pu transpirer des débats d'hier. Sauf qu'il y a une chose que l'on fait, et on le fait par courtoisie souvent envers les députés, c'est qu'on leur indique du fauteuil, alors qu'ils font leurs discours, qu'il leur reste peu de temps. Et la plupart des députés, je pense, ont pris l'habitude de surveiller le fauteuil, justement parce qu'on le leur indique. Et c'est ce que je viens de faire dans le cas de l'honorable députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell). Je lui ai indiqué rapidement qu'il lui restait très peu de temps.

Le tout devient une question de discrétion pour la Présidence qui est au fauteuil. Il faut se rappeler que la seule règle stable qu'il nous reste, et en toute justice envers tous les députés de la Chambre, c'est la règle des 20 minutes plus les dix minutes. Et on l'applique de la façon aussi juste qu'on peut pour chaque circonstance.

M. Gauthier: Je voudrais simplement dire à la Présidence que je ne discute pas la décision de la Présidence en ce qui a trait aux 20 minutes ou au temps alloué aux députés pour prononcer un discours. Ce que je veux dire à la Présidence, et je l'inviterais à lire le compte rendu des *Débats* d'hier afin qu'il se familiarise avec la question, c'est que les dix minutes allouées aux commentaires et aux questions se doivent nécessairement d'être réparties équitablement d'un côté comme de l'autre de la Chambre. J'ai remarqué, à l'occasion, que certains députés en profitent à la fin des 10 minutes permises pour les questions et commentaires pour poser une question qui, nécessairement, exige une réponse beaucoup plus élaborée. Alors, si la Présidence pouvait indiquer à ce moment-là à l'interrogateur comme à l'interrogé que le temps est restreint afin qu'on puisse avoir d'un côté et de l'autre un dialogue constructif... Je demanderais à la Présidence simplement de vérifier dans le *hansard* d'hier pour être certain que je ne parle pas des 20 minutes, mais des 10 minutes.